



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1445
SÉANCE DU 29 MARS 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de l'inscription d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 5595, 5536 et 5614 de Genève-Petit-Saconnex, propriétés de la Ville de Genève, sises avenue de Châtelaine 7, au profit de la parcelle N^o 5594 de Genève-Petit-Saconnex, de la Fondation Hans Wilsdorf, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève) et de l'Etat de Genève, moyennant le versement à la Ville de Genève d'une compensation financière de 138 305 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 74 oui

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 5595, 5536 et 5614 de Genève-Petit-Saconnex, propriétés de la Ville de Genève, sises avenue de Châtelaine 7, au profit de la parcelle N^o 5594 de Genève-Petit-Saconnex, de la Fondation Hans Wilsdorf, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève) et de l'Etat de Genève.

Art. 2. – Le Conseil municipal accepte en échange de la constitution de ladite servitude de recevoir le versement d'une compensation financière de 138 305 francs.

Art. 3. – La compensation financière figurant à l'article 2 est comptabilisée dans le compte 436300 «Dédommagements et remboursements divers» sous l'Unité opérations foncières.

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées à l'article premier en vue de la réalisation de l'opération.

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

Certifié conforme:

La Présidente:

Albane Schlechten